

## UNIVERSITÉ DE MONCTON

98e réunion du

## CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 30 septembre 1989

9 h Musée du Madawaska

Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

## PRÉSENTS

Paul L. Bourque, président  
 Louis-Philippe Blanchard  
 Léone Boudreau-Nelson  
 Édèse Bujold  
 Anne Church  
 Gérald Clavette  
 Aubin Doiron  
 Marcelle Fafard-Godbout  
 Georgio Gaudet  
 Gérald Goguen  
 Fernand Landry  
 Paul Lavoie  
 Dollard LeBlanc  
 Gary Long  
 Antonine Maillet

## PRÉSENTS

Yvon Ouellette  
 Marie-France Pelletier  
 Anna Rail  
 Jacques Robichaud  
 Stéphane Robichaud  
 Norman Roy  
 Richard Savoie  
 Laurier Thibault  
 Carole Daigle, observatrice  
 Paul-Émile Benoit, invité  
 Normand Carrier, invité  
 Médard Collette, invité  
 Léonard J. LeBlanc, invité  
 Louis Malenfant, invité  
 Jean-Guy Rioux, invité  
 Gilles Long, secrétaire

**EXCUSÉS:** Robert Chiasson, Marcel R. Comeau et Estelle Mongeau

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT .....	3
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT .....	3
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	3
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	3
5. CORRESPONDANCE .....	3
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	3
7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-890610 .....	4
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	4
8.1 (8.11) Les conventions collectives des professeurs et des bibliothécaires .....	4
8.2 (8.13) La sollicitation de fonds à l'Université de Moncton ..	5
8.3 (8.14) La carte-affinité .....	6
8.4 (10.9) CUSLM: piscine .....	6
8.5 (14.2) Politique de logement .....	6

9.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-890915 .....	7
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	7
	10.1 CUM: nomination .....	7
	10.2 Centre de recherche en conversion d'énergie .....	7
	10.3 Terrains de l'Université .....	7
11.	INSCRIPTIONS 1989-90 .....	8
12.	RÉCEPTION DU SUPPLÉMENT 1989-90 .....	8
13.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-890818 .....	8
14.	SUIVI DU SÉNAT SAC-890831 .....	8
15.	RAPPORT DU RECTEUR .....	9
20.	AFFAIRES NOUVELLES .....	9
	20.1 CUSLM: Centre social pour étudiants et étudiantes .....	9
	20.2 Frais de scolarité - négociations .....	9
	20.3 CUM: Centre social pour étudiants et étudiantes .....	10
	20.4 Prix des livres à la Librairie Acadienne .....	10
16.	RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS .....	10
17.	ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 88-89 .....	10
18.	NOMINATION DU VÉRIFICATEUR .....	11
19.	NOMINATION DES OFFICIERS .....	11
21.	PROCHAINE RÉUNION .....	11
22.	CLÔTURE .....	12
	ANNEXES .....	13
	ANNEXE A: Sollicitation de fonds à l'Université de Moncton .....	14
	ANNEXE B: Carte-affinité .....	20
	ANNEXE C: Politique de logement .....	51
	ANNEXE D: Centre de recherche en conversion d'énergie .....	54
	ANNEXE E: Terrains de l'Université .....	76
	ANNEXE F: Inscriptions 1989-90 .....	78
	ANNEXE G: Procès-verbal CCJ-890818 .....	84
	ANNEXE H: Rapport du Recteur .....	91
	ANNEXE I: États financiers vérifiés .....	95
	ANNEXE J: Sommaire des revenus et dépenses .....	111
	ANNEXE K: Discours du président sortant, Paul L. Bourque .....	114
	ANNEXE L: Discours du Recteur .....	118

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT**

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5. Les membres suivants se sont excusés: Estelle Mongeau, Marcel R. Comeau et Robert Chiasson. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres: Stéphane Robichaud, étudiant au Centre universitaire de Moncton et Carole Daigle, étudiante au Centre universitaire de Shippagan, observatrice.

**2. MINUTE DE RECUEILLEMENT**

Monsieur le Président demande aux membres de se lever et d'observer une minute de recueillement.

**3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION** Le Secrétaire

donne lecture de l'avis de convocation.

**4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

**5. CORRESPONDANCE**

5.1 Lettre du Recteur adressée à Raymond Haché, président du Comité d'action pour le développement du CUS, (1989 09 25).

**6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** Ajouts à

la rubrique Affaires nouvelles:

20.1 Présentation au CGV par Normand Carrier  
 20.2 Frais de scolarité - négociations  
 20.3 Centre étudiant au CUM  
 20.4 Prix des livres à la Librairie Acadienne

À la demande du Président, la rubrique 20 viendra immédiatement après le point 15.

\* R: 01-CGV-890930

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Richard Savoie

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

\* R: = Résolution (i.e. une proposition adoptée)

P: = Proposition (i.e. une proposition rejetée ou non secondée)

**7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-890610**

R: 02-CGV-890930

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Yvon Ouellette

"Que le procès-verbal CGV-890610 soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

**8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL 8.1 (8.11) Les conventions**

collectives des professeurs et des bibliothécaires Louis Malenfant explique.

À l'aide de graphiques, Gary Long fait une présentation relative aux différences salariales. "Nous ne sommes pas en train d'ouvrir une convention collective, c'est le principe de la parité salariale qui est en cause". Le régime de pension a commencé en 1967. En 1979 on s'est joint au régime de l'Assomption. Toutes les années reconnues pour les professeurs avant 1979 ont été perdues.

P: 03-CGV-890930

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Gary Long

"Pour donner suite à la résolution 24-CGV-881210 et au rapport du Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes portant sur les différences entre les trois conventions collectives des associations de professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton, nous proposons l'adoption de la résolution suivante:

Compte tenu des provisions de la Charte de l'Université, de sa mission et de ses Statuts et règlements, particulièrement en ce qui a trait aux principes d'autofinancement de chaque constituante;

Compte tenu des conventions collectives avec les associations des professeurs et bibliothécaires dans chacune de ses constituantes;

Compte tenu aussi de la situation financière de chaque constituante;

Que l'Université accepte le principe de la parité des salaires pour les professeurs et les bibliothécaires dans ses constituantes d'Edmundston et de Shippagan en comparaison avec celle de Moncton;

Que cette parité soit atteinte dans les délais les plus raisonnables possibles;

Que le processus utilisé pour atteindre cette parité soit intégré à celui des négociations des conventions collectives.

Étant donné que la durée de la convention collective entre l'Université de Moncton et l'Association des professeurs et bibliothécaires du CUSLM est en vigueur jusqu'au 30 juin 1991, nous proposons exceptionnellement qu'un ajustement de 3% soit apporté aux échelles de salaires des professeurs titulaires du CUSLM et qu'un ajustement de 2% soit apporté aux échelles de salaires des autres professeurs de ladite constituante. De plus, nous

proposons que ces ajustements entrent en vigueur à la date d'anniversaire d'emploi de chaque professeur ou bibliothécaire, soit le 1<sup>e</sup> juillet 1989, soit le 1<sup>e</sup> septembre 1989.

Le coût de ces ajustements représente une augmentation salariale approximative de 38 250\$."

**R: 04-CGV-890930**

Après discussion, il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Georgio Gaudet

"Qu'on dépose la proposition et qu'on la réfère au Comité exécutif et qu'il nous fasse des recommandations."

Vote unanime ADOPTÉ.

8.2 (8.13) La sollicitation de fonds à l'Université de Moncton (Voir l'annexe A)

Monsieur le Recteur explique le document.

Politiques générales

L'Université de Moncton encourage et appuie la sollicitation de fonds afin d'assurer et même d'accélérer son développement. Elle est d'avis qu'une coordination des efforts aura pour effet de maximiser les résultats et motiver les efforts.

À cette fin, le comité du Conseil des gouverneurs sur le développement est d'avis:

Campagne générale de financement - Que toute campagne générale de financement au nom ou en faveur de l'Université de Moncton doit être approuvée par le Conseil des gouverneurs sur recommandation du Comité sur le développement.

Projets spéciaux - Que toute sollicitation de fonds pour un projet spécial soit autorisé par le Comité exécutif sur recommandation du Recteur et se fasse en collaboration et en consultation avec le Directeur du développement universitaire.

Projets de peu d'envergure - La sollicitation de fonds pour des projets de peu d'envergure est faite en consultation avec les vices-recteurs des Centres pour le CUS et le CUSLM et le Directeur du développement universitaire pour le CUM.

Activités étudiantes - La sollicitation de fonds par les étudiants et les étudiantes pour des activités qui leurs sont propres n'ont pas à être autorisées par le Directeur du développement universitaire ni par le vice-recteur du Centre. Il va sans dire que cette sollicitation n'est pas faite au nom de l'Université et n'exige pas de reçu pour fin d'impôt sur le revenu.

**R: 05-CGV-890930**

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Yvan Bastien

"Que la politique ci-haut mentionnée soit suivie pour la sollicitation de fonds."

Vote unanime ADOPTÉ. À

noter que la résolution passée en septembre dernier demeure en vigueur.

8.3 (8.14) La carte-affinité  
(Voir l'annexe B)

Médard Collette explique.

**P: 06-CGV-890930**

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Léone Boudreau-Nelson

"Que l'Université de Moncton se dote d'une carte-affinité et à cette fin qu'elle accepte la proposition de la Banque nationale du Canada."

Après discussion, Monsieur Bastien et Madame Boudreau-Nelson décident de retirer leur proposition.

PAUSE 11 h 20 REPRISE  
11 h 40

8.4 (10.9) CUSLM: piscine

Monsieur Collette explique que les deux avocats se sont entendus sur un texte final; la signature est imminente.

Monsieur Carrier précise que la construction progresse normalement. Le 22 décembre, date à laquelle l'entente fédérale se termine, l'édifice devrait être complété.

8.5 (14.2) Politique de logement  
(Voir l'annexe C)

Médard Collette explique.

**P: 07-CGV-890930**

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Édèse Bujold

"Que la politique actuelle soit maintenue."

Après discussion, MM. Paul Lavoie et Édèse Bujold retirent leur proposition .

**R: 08-CGV-890930**

Il est proposé par Marcelle Fafard-Godbout et appuyé par Anne Church

"Que la politique de logement soit modifiée en enlevant de même sexe aux premier et troisième paragraphes de la page 3."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

**9. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-890915****R: 09-CGV-890930**

Il est proposé par Anne Church et appuyé par Georgio Gaudet

"Que /e procès-verbal CEX-890915 soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

**10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

10.1 CUM: nomination

**R: 10-CGV-890930**

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Richard Savoie

"Que le professeur Andrew Boghen soit nommé directeur du Département de biologie pour la période allant du 1er octobre 1989 au 30 juin 1992."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.2 Centre de recherche en conversion d'énergie  
(Voir l'annexe D)

Léonard J. LeBlanc explique.

**R: 11-CGV-890930**

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Louis-Philippe

Blanchard "Que le Centre de recherche en conversion d'énergie soit créé; Que ledit Centre soit sous l'autorité immédiate de l'École de génie;

Que ce Centre ait comme objectifs premiers la recherche, le développement et l'évolution des connaissances en conversion d'énergie d'une part et la formation continue en recherche et développement d'autre part; et

Que les structures administratives du CRCE soient conformes aux directives du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs stipulées dans le document intitulé «Politique relative à l'établissement et au fonctionnement des centres et instituts de recherche» (SAC-811112)."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.3 Terrains de l'Université  
(Voir l'annexe E)

Médard Collette explique.



d'un rapport sur la restructuration des programmes de baccalauréat avec spécialisation. Le Sénat a statué sur les recommandations. Le Comité va continuer son travail. A la dernière réunion du Comité exécutif on a parlé du projet de doctorat en études françaises. Celui-ci a été acheminé à la CESP. Une étude a été faite par une consultante et l'Université a eu la possibilité de réagir.

À la rubrique 10, pourquoi le procès-verbal du Comité conjoint a-t-il été rejeté par le Sénat?

Nous avons eu plusieurs commentaires. Ce qui est voulu c'est un débat sur le plan de développement de l'Université. Au Bureau de direction du Sénat, ce qu'on a convenu de faire est d'essayer de définir une nouvelle procédure de planification. Globalement, le message est qu'on voudrait avoir une discussion plus substantielle au Sénat. Ce qui intéresse le Sénat ce sont les programmes rejetés. Ce serait mal vu pour les administrateurs d'envoyer cela à la CESP. Le fait de retenir cette liste pour cette année n'aura pas trop de conséquences. La chose importante c'est que les priorités en dépense de capital soient incluses pour le prochain budget. Les membres du Comité conjoint et les membres du Sénat seraient approchés pour discuter sur la nouvelle procédure.

#### 15. RAPPORT DU RECTEUR (Voir l'annexe H)

Monsieur Blanchard explique.

Madame Léone Boudreau-Nelson donne les grandes lignes des activités du Retour '89 dont le thème est le 125<sup>e</sup> anniversaire de fondation du Collège Saint-Joseph. Le Retour des anciens et amis est prévu pour la fin de semaine des 3, 4 et 5 novembre prochain.

#### 20. AFFAIRES NOUVELLES

##### 20.1 CUSLM: Centre social pour étudiants et étudiantes

Normand Carrier fait une présentation élaborée sur les terrains du CUSLM et les superficies disponibles pour le développement.

Le groupe Rocca a fait une proposition au CUSLM. L'achat de deux acres par ledit groupe permettrait au CUSLM la construction d'un centre social pour étudiants et étudiantes.

Après avoir fait l'historique du développement physique du CUSLM, Monsieur Carrier dit "avoir voulu sensibiliser les membres du Conseil à la situation du CUSLM". "J'aimerais avoir une indication des membres; on pourrait attendre au mois de décembre si c'est le désir des membres."

Monsieur le Président fait remarquer qu'il n'est pas question de donner une indication aujourd'hui; le projet devra d'abord être soumis aux administrateurs de l'Université.

##### 20.2 Frais de scolarité - négociations

Stéphane Robichaud informe que des démarches ont été faites; 2 400 personnes ont signés une pétition. Les centres du nord sont prêts à "embarquer". On voudrait négocier avec l'administration. Aucune réponse encore. Selon le Recteur, des échanges ont eu lieu avec le Vice-recteur aux

ressources humaines et aux affaires étudiantes. Le 1<sup>er</sup> septembre, un ultimatum a été servi au Recteur. Réponse a été donnée à ce moment-là. Le Recteur dit que "les membres seront invités dans les prochains jours."

#### 20.3 CUM: Centre social pour étudiants et étudiantes

Où en est-on avec le projet?

Au dire de Louis Malenfant: "Au printemps dernier on a convenu de former un comité avec des étudiants. Ce comité a présenté un rapport qui a été déposé en juillet. Avec la rentrée nous n'avons pas eu la chance d'étudier ce rapport. C'est pour cette raison qu'il n'y a rien eu à apporter au Conseil. Dans les prochaines semaines, on aura la chance d'étudier ce rapport."

#### 20.4 Prix des livres à la Librairie Acadienne

Stéphane Robichaud rapporte que le prix des livres accuse souvent une hausse de 10\$ l'unité. Est-ce pour payer les rénovations?

Selon Médard Collette, les hausses n'ont rien à voir avec les rénovations. Il aimerait avoir des cas précis afin de procéder à une vérification.

PAUSE 16 h  
REPRISE 16 h 15

### ASSEMBLÉE ANNUELLE

#### **16. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS**

**R: 15-CGV-890930**

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Marcelle Fafard-Godbout

"Que le Conseil des gouverneurs entérine les actes de régie des administrateurs de l'Université de Moncton survenus depuis la réunion CGV880917."

Vote unanime ADOPTÉ.

#### **17. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 88-89 (Voir les annexes I et J)**

Médard Collette explique.

**R: 16-CGV-890930**

Il est proposé par Richard Savoie et appuyé par Gérald Clavette

"Que le rapport des vérificateurs ainsi que les états financiers de l'exercice se terminant le 30 avril 1989 soient adoptés."

Vote unanime ADOPTÉ.

**18. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR**

R: 17-CGV-890930

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Paul Lavoie

"Que pour la prochaine année, le vérificateur soit la firme LeBlanc, Nadeau, Bujold, Maheu et Noiseux."

Vote unanime ADOPTÉ.

**19. NOMINATION DES OFFICIERS**

Monsieur le Président informe les membres que le Comité de nomination composé de Fernand Landry, Antonine Maillet, Gilles Long et de lui-même s'est réuni. Un nom a été retenu et c'est celui de Richard Savoie.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, Monsieur le Président déclare la nomination de Monsieur Richard Savoie comme nouveau président du Conseil des gouverneurs.

Applaudissements.

Paul L. Bourque fait un dernier discours en temps que président. Il est publié in extenso à l'annexe K.

Ovation debout.

Monsieur Richard Savoie remercie les membres de la confiance et de l'honneur qu'ils lui font. Concernant le discours de Monsieur Bourque, il en fera un modèle pour les prochaines années. "Si j'ai accepté c'est que j'avais beaucoup d'espoir dans le Conseil actuel et l'esprit qui y règne m'a fait accepter. Je vous assure de mon entière collaboration. J'ai confiance qu'ensemble nous réussirons à accomplir quelque chose dans l'intérêt de l'Université. Ma première tâche sera de relire la mission et les Statuts et règlements de l'Université afin de bien remplir ma fonction. Je remercie Monsieur Bourque pour son offre de consultation; je m'en prévaudrai certainement."

Applaudissements.

Monsieur le Recteur remercie le président sortant. Le texte est reproduit à l'annexe L.

Concernant le choix d'un vice-président, Monsieur Bourque rappelle aux membres la résolution 18-CGV-890610: "Que Laurier Thibault soit nommé vice-président du Conseil des gouverneurs".

**21. PROCHAINE RÉUNION**

Elle aura lieu le 9 décembre à Moncton.

**22. CLÔTURE**

La séance est levée à 17 h 5.

Contresigné le \_\_\_\_\_

Paul L. Bourque, président



Gilles Long, secrétaire